

Compte rendu de séance

Séance du 25 Février 2016

L' an 2016 et le 25 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : COCONNIER Sonia, HURTEAU Sabrina, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AYGALENC Monique à Mme HURTEAU Sabrina, HALEUX Christiane à Mme MADDALIN Christine, JACQUEMIN Marie à M. SEBILLET Sébastien, M. POTTIER Christian à Mme POTTIER Soazig

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 19/02/2016

Date d'affichage : 19/02/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 26/02/2016

et publication ou notification
du : 26/02/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme MADDALIN Christine

Ordre du jour

- 16-007 - Budget principal - Compte Administratif 2015 et affectation du résultat
- 16-008 - Budget assainissement collectif - Compte Administratif 2015 et affectation du résultat
- 16-009 - Budget lotissement " Le Trésor " : Compte Administratif 2015
- 16-010 - Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " : Compte Administratif 2015
- 16-011 - Budget lotissement " Extension du Fresne " : Compte Administratif 2015

- 16-012 - Approbation des comptes de gestion du receveur
- 16-013 - Budget principal - autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2016
- 16-014 - Subventions
- 16-015 - Commerce 1 rue de la Fontaine - marchés - avenants
- 16-016 - Effacement des réseaux - Rue de la Jouinière - Syndicat Départemental d'Energie 35 -Etude sommaire
- 16-017 - Effacement des réseaux - Rue du Champtriquant et rue des Planchettes - Syndicat Départemental d'Energie 35 -Etude sommaire
- 16-018 - Location rue du Docteur Lebreton - remboursement de facture électricité
- 16-019 - Budget principal - emprunt à court terme relais
- 16-020 - Poste - protocole de résiliation anticipée d'un bail commercial
- 16-021 - Devis divers
- 16-022 - Ancienne mairie - Ancienne école - Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- 16-023 - Parking de l'école et de la salle des sports - Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- 16-024 - Terrain multi sports - Fonds de Soutien à l'Investissement Local

16-007 - Budget principal - Compte Administratif 2015 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2015	Résultats de clôture 2014	Résultats de clôture 2015
Section fonctionnement			
Dépenses :	1 091 322,61		
Recettes :	1 722 318,45		
Résultat :	630 995,84	617 108,20	630 995,84
Section investissement			
Dépenses :	1 828 041,90		
Recettes :	1 136 489,16		
Résultat :	- 691 552,74	317 495,49	- 374 057,25
Solde	- 60 556,90	934 603,69	256 938,59

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2016 de la façon suivante :

-Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : **630 995,84 €**
-Compte 001-déficit d'investissement reporté: - **374 057,25 €**

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)
Madame le Maire n'a pas participé au vote.

16-008 - Budget assainissement collectif - Compte Administratif 2015 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2015	Résultats de clôture 2014	Résultats de clôture 2015
Section fonctionnement			
Dépenses :	92 416,20		
Recettes :	123 221,75		
Résultat:	30 805,55	32 739,38	30 805,55
Section investissement			
Dépenses :	54 258,97		
Recettes :	74 111,55		
Résultat :	19 852,58	41 585,53	61 438,11
Solde	50 658,13	74 324,91	92 243,66

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2016 de la façon suivante :

-Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : 30 805,55 €
-Compte -excédents reportés: 61 438,11 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)
Madame le Maire n'a pas participé au vote.

16-009 - Budget lotissement " Le Trésor " : Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2015	Résultats de clôture 2014	Résultats de clôture 2015
Section fonctionnement			
Dépenses :	28 053,06		
Recettes :	26 646,47		
Résultat :	- 1 406,59	54 186,10	52 779,51
Section investissement			
Dépenses :	26 646,16		
Recettes :	26 594,64		
Résultat:	- 51,52	- 26 594,64	- 26 646,16
TOTAL	- 1 458,11	27 591,46	26 133,35

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Madame le Maire n'a pas participé au vote.

16-010 - Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " : Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2015	Résultats de clôture 2014	Résultats de clôture 2015
Section fonctionnement			
Dépenses :	17 671,06		
Recettes :	17 671,06		
Résultat :	0	48 251,05	48 251,05
Section investissement			

Dépenses :	17 671,06		
Recettes :	17 671,06		
Résultat:	0	- 17 671,06	- 17 671,06
TOTAL	0	30 579,99	30 579,99

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)
Madame le Maire n'a pas participé au vote.

16-011 - Budget lotissement " Extension du Fresne " : Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2015	Résultats de clôture 2014	Résultats de clôture 2015
Section fonctionnement			
Dépenses :	45 280,76		
Recettes :	45 280,76		
Résultat :	0	- 1 280,15	- 1 280,15
Section investissement			
Dépenses :	45 280,76		
Recettes :	45 280,76		
Résultat:	0	- 45 280,76	- 45 280,76
TOTAL	0	- 46 560,91	- 46 560,91

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)
Madame le Maire n'a pas participé au vote.

16-012 - Approbation des comptes de gestion du receveur

Le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Madame Christine MADDALIN, 2ème adjointe.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Madame le Maire n'a pas participé au vote

16-013 - Budget principal - autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2016

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal Commune:

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2015 (hors chapitre 16) : 3 071 160 €
 Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 767790 € (25 % x 3 071 160 €)

Le Conseil Municipal:

AUTORISE l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2016 sur la base des enveloppes financières suivantes :

- Budget principal Commune : 767 790 €

Sont concernées les factures suivantes:

HLGE	article 2315-37	948 €
HLGE	article 2315-37	612 €
Sourty	article 2315-37	5 400 €
Colombel	article 21578-21	2 414,48 €
Sabaa	article 2183	1 125,60 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-014 - Subventions

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes:

	subv. 2016
Amicale des donneurs de sang	80,00 €
Amicale Laïque	1 051,20 €
APEL	1 182,60 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 200,00 €
Bais Pêche Loisirs	80,00 €
Club de l'espérance	300,00 €
Croix d'or Vitré	80,00 €
Cyclo Bais	48,00 €

Amicale des Secouristes	378,40 €
FNATH La Guerche (Assoc. accidentés de la vie)	55,00 €
Gaule Guerchaise	80,00 €
Gymnastique	944,00 €
OCCE Caisse des Ecoles	458,00 €
Prévention routière	80,00 €
Rando Bais	99,00 €
Restaurant du cœur	80,00 €
A.C.C.A. de Bais	150,86 €
UNC AFN	285,60 €
US BAIS	
Foot	1 792,00 €
3 raquettes	448,00 €
Les Bisounours	200,00 €
<u>SOCIAL</u>	
CODEM	431,20 €
CCAS	3 000,00 €
PELE-MELE La Guerche	29 522,11 €
CENTRE SOCIAL	
<u>ECOLES -</u>	
CFA BTP 35	135,00 €
CFA BTP 22	45,00 €
Groupe A. St Exupéry	225,00 €
Lycée Sainte Thérèse	180,00 €
Institut Paul Cézanne	45,00 €
MFR Craon	45,00 €
<u>VOYAGES</u>	
Elèves de collège et primaire	
COLLEGE St Joseph	876,00 €
COLLEGE des Fontaines	648,00 €
ECOLE Jacques Prévert	2 409,00 €
ECOLE Notre-Dame	2 712,00 €
<u>AUTRES</u>	
L'Outil en main	84,00 €

Association "les comédiens de la vigne au loup"	48,00 €
Association "Les Jongleurs"	240,00 €
Zénith FM	80,00 €
Dojo Guerchais	132,00 €
Judo Vitré	24,00 €
Handball	24,00 €
Rêves de clown	80,00 €
Imprévus	1 500,00 €
TOTAL GENERAL	51 557,97 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-015 - Commerce 1 rue de la Fontaine - marchés - avenants

Vu la délibération n°15-065 du Conseil Municipal du 16 juillet 2015 autorisant Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux modificatifs portant sur les lots "maçonnerie" et "électricité" ;

Vu les avis favorables des commissions « bâtiments » et « finances »;

lot entreprise	montant initial du marché en € HT	avenant en € HT	montant total du marché en € HT
Avenant n°2 -			
Lot 1 Maçonnerie Desmots Racineux Besnard	26 470,99 + avenant 1 = 28 463,41 €	+ 524,49	28 987,90
Avenant n°1 - climatisation			
Lot 8 Electricité Cadieu Sourisse	11 000	+ 2 992,56	13 992,56

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-016 - Effacement des réseaux - Rue de la Jouinière - Syndicat Départemental d'Energie 35 -Etude sommaire

Vu l'étude sommaire du SDE accompagnée du tableau de financement ;
Vu le montant de 28 757 € à la charge de la commune (hors éclairage public et effacement du réseau téléphonique) ;

Le Conseil Municipal:

VALIDE l'étude sommaire du SDE ;

S'ENGAGE à réaliser les travaux d'effacement de la rue de la Jouinière ;

DEMANDE au SDE de faire réaliser l'étude détaillée du secteur.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**16-017 - Effacement des réseaux - Rue du Champtriquant et rue des Planchettes -
Syndicat Départemental d'Energie 35 -Etude sommaire**

Vu l'étude sommaire du SDE accompagnée du tableau de financement ;
Vu le montant de 28 459 € à la charge de la commune (hors éclairage public et effacement du réseau téléphonique) ;

Le Conseil Municipal:

VALIDE l'étude sommaire du SDE ;

S'ENGAGE à réaliser les travaux d'effacement de la rue du Champtriquant et rue des Planchettes ;

DEMANDE au SDE de faire réaliser l'étude détaillée du secteur.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-018 - Location rue du Docteur Lebreton - remboursement de facture électricité

Considérant le dysfonctionnement d'un radiateur électrique dans un appartement communal situé 11 rue du Docteur Lebreton, loué à Madame Olivia CHESNAIS, qui a engendré un important surcoût sur sa facture de fourniture d'électricité d'un montant de 196,11 €

Le Conseil Municipal

APPROUVE le remboursement exceptionnel de frais d'électricité à Madame Olivia CHESNAIS pour un montant de 196,11 € sur présentation de la facture EDF.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-019 - Budget principal - emprunt à court terme relais

Considérant qu'il y a lieu de contracter un emprunt à court terme relais d'un montant de 300 000 € en fonction des besoins pour l'année 2016 ;

Le Conseil Municipal

DECIDE de souscrire un emprunt à court terme relais d'un montant de 300 000 € sur un an ;

RETIENT la proposition du Crédit Agricole, soit Index Euribor 3 mois journalier + 0.68% flooré à 0% avec un remboursement du capital in fine et possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment, sans pénalités, et des frais de dossier de 0.10% ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant cet emprunt.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-020 - Poste - protocole de résiliation anticipée d'un bail commercial

Vu la délibération 15-091 du 22 octobre 2015,

Vu la création d'un relais poste commerçant au 1er février 2016,

Vu la demande de résiliation du bail de la Poste au 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal:

AUTORISE Madame le Maire à signer un protocole de résiliation anticipée du bail commercial concernant le local de la Poste rue de la Fontaine, avec la Société LOCAPOSTE.

A la majorité (pour : 18, contre : 1, abstentions : 0)

16-021 - Devis divers

Numéro annulé

Aucun (pour : 0, contre : 0, abstentions : 0)

16-022 - Ancienne mairie - Ancienne école - Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Le Conseil Municipal

APPROUVE la rénovation de l'ancienne mairie et de l'ancienne école en logements locatifs,

VALIDE un budget prévisionnel de l'opération de 600 000 € HT,

SOLLICITE une aide financière au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-023 - Parking de l'école et de la salle des sports - Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'aménagement de places de stationnement pour l'école Jacques Prévert et le complexe sportif,

VALIDE un budget prévisionnel de l'opération de 127 800 € HT,

SOLLICITE une aide financière au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

16-024 - Terrain multi sports - Fonds de Soutien à l'Investissement Local
--

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'aménagement d'un terrain multisports au complexe sportif,

VALIDE un budget prévisionnel de l'opération de 60 000 € HT,

SOLLICITE une aide financière au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures 45 minutes